POUR UN MEILLEUR FONCTIONNEMENT,
DE L'ÉTHIQUE À L'ÉTIQUETTE...

À l'heure de cette nouvelle rentrée sportive, j'ai souhaité formaliser cette Charte, qui constitue le socle des valeurs du Business Club de la JDA BOURGOGNE DIJON (Ci-après nommé JDA BC)

Elle pourra bien sûr, évoluer dans le temps, en fonction des besoins du réseau.

Le Club est un lieu d'échanges de bonnes pratiques entre les différents membres qui le constitue (chefs d'entreprise, cadres dirigeants, experts, journalistes, élus...).

Les participants aux événements du JDA BC contribuent à la mise en relation des participants (adhérents / non adhérents) les uns avec les autres.

Ils s'engagent à partager leurs idées, leurs analyses, leurs expériences et leurs savoir-faire avec les autres membres du club, dans un esprit constructif et sportif.

Ils s'engagent, de façon naturelle, à consulter en priorité, les adhérents et membres du JDA BC (pour les différents travaux liés à leur activité ?).

Les participants aux événements du JDA BC s'engagent à respecter ce code de conduite.

Enfin, le tutoiement est obligatoire, le sourire est de mise et l'envie de partager est primordial !

Vous êtes tous des sportifs de très haut niveau car tous les jours dans vos entreprises, vous gérez déjà un vrai club de sport collectif !

N'oublions jamais que tout seul on va vite, mais qu'ensemble on va plus loin...

Stéphane BESCOND
Président du **JDA BUSINESS CLUB**

LA CHARTE JDA BUSINESS CLUB

ÉTHIQUE DU COMPORTEMENT ET RESPECT DES PERSONNES

Toute discrimination – telle que celle liée à l'âge, au sexe, à l'origine, etc. – est interdite. Qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales, ce principe recouvre le respect des droits des personnes, de leur dignité en toutes circonstances et de leurs singularités, ainsi que le respect des cultures. Il s'applique également aux biens matériels et immatériels appartenant à autrui.

PROFESSIONNALISME

Le professionnalisme se définit par la qualité d'une personne qui agit avec attitude professionnelle, avec une grande compétence, dans l'exercice d'une activité. C'est à la fois un état de fait qui conjugue savoir, savoir-faire, et savoir-être.
Il se distingue par le respect de ses clients, de ses partenaires, par l'écoute active, la remise en question de ses propos, l'esprit d'ouverture, par la compétence, l'expertise, en se conformant notamment aux différentes législations et réglementations en vigueur, notamment au droit de la concurrence tant national que communautaire, ainsi qu'aux codes professionnels de référence.

ÉTHIQUE COMMERCIALE

L'éthique commerciale est faite d'une idée partagée de l'honnêteté professionnelle, associant rigueur, respect, clarté et transparence. Des pratiques commerciales éthiques impliquent une compréhension claire des exigences d'honnêteté et de loyauté :
- respecter la confidentialité et l'anonymat concernant les informations sensibles,
- remplir leurs obligations et respecter leurs devoirs, tels que définis dans les contrats ou accords mutuels et dans les délais convenus,
    - ne pas dénigrer directement ou indirectement ses partenaires ou ses concurrents,
    - rechercher un partenariat gagnant/gagnant avec ses clients,
    - avoir la capacité à gérer de façon juste et équilibrée la relation contractuelle et la révision des clauses de l'accord, si nécessaire.

De ce fait, il est important de consulter systématiquement la société qui répond à vos besoins, faisant partie du JDA BC, ou par extension, partenaire de la JDA BOURGOGNE DIJON

ENTRAIDE PROFESSIONNELLE

L'entraide professionnelle peut se manifester de diverses manières et a pour but d'accompagner aussi bien les entreprises dans leur développement que de créer de la richesse pour les territoires sur lesquels le JDA BC intervient.
Il demande une attention toute particulière aux besoins d'informations et de conseils d'autres professionnels dans un esprit de solidarité, de partage d'informations professionnelles non confidentielles, pour faire progresser les concepts et les pratiques entrepreneuriales, tout en accompagnant et soutenant les entreprises dans leur développement commercial.

JDA
BUSINESS
CLUB

LA CHARTE JDA BUSINESS CLUB

PARTICIPANTS AUX ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS

Sont admis au sein des événements organisés par le JDA BC :

- Les chefs d'entreprise ou cadres dirigeants.
- Les retraités ayant été membres du JDA BC lors de leur dernière activité professionnelle.
- Les professions libérales qui ont effectuées une déclaration d'activité auprès de l'Urssaf.
- Les professions libérales réglementées qui ont reçu une autorisation d'exercer auprès des instances professionnelles (ordres ou chambres).
- Les journalistes disposant d'une carte de presse.
- Les élus et cadres des collectivités.
- Les experts d'un domaine, n'exerçant pas à Dijon, mais qui souhaiteraient s'impliquer activement dans le développement associatif du JDA BC.
- Toute autre personne ayant reçu une invitation de la part d'un membre du bureau du JDA BC

ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Les participants aux événements du JDA BC affirment la nécessité d'agir collectivement pour développer les performances de chacun. Ils décident de bâtir un projet fédérateur et de constituer un groupe uni par des liens de solidarité et de réciprocité.

Les participants aux événements du JDA BC s'engagent dans un projet collectif et à respecter à cet effet la présente Charte. Ils devront s'approprier les logiques de fonctionnement collectif, accepter et respecter les règles définies collectivement et développer des réflexes coopératifs d'entraide, de solidarité, de réciprocité, dans un esprit d'ouverture.

Les participants aux événements du JDA BC s'engagent à vérifier auprès des personnes qu'elles seraient amenées à rencontrer lors des événements organisés par le JDA BC, et avec lesquelles elles seraient amenées à contractualiser, l'immatriculation ou l'enregistrement des personnes physiques ou morales aux différents registres, ordres ou chambres. En tout état de cause, le JDA BC ne pourra être tenu responsable dans le cas d'un litige commercial ou d'escroquerie dont l'origine serait issue d'une rencontre entre deux ou plusieurs participants lors d'un événement organisé par le JDA BC.

CONFLITS D'INTÉRÊT

Le JDA BC, en tant qu'espace d'intermédiation neutre, s'appuiera sur des animateurs membres d'un bureau du JDA BC qui pourra en cas de différends entre les participants aux événements et à leur demande, jouer un rôle d'arbitre et/ou de médiateur.

JDA BUSINESS CLUB

LA CHARTE JDA BUSINESS CLUB

DROITS À L'IMAGES

Dans le cadre de ses événements, le JDA BC peut être amené à réaliser des reportages photo ou vidéo.
À ce titre les participants acceptent que ces supports et par conséquent leur image soient diffusées dans le cadre de la promotion du Club.
Dans le cas contraire, les participants refusant que leur image apparaisse, devront le stipuler clairement lors de l'événement auprès des membres des bureaux présents.

L'acceptation de la présente Charte vaut donc accord pour l'utilisation du droit à l'image de chaque participant.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le logotype du JDA BC est propriété du club de la JDA BOURGOGNE DIJON. Son utilisation ou sa reproduction est autorisée selon une charte graphique définie (couleurs, taille du logo, etc.) afin de communiquer sur votre appartenance au club.

Enfin, les participants aux événements s'engagent à respecter la présente Charte du JDA BC.

À tout moment, le JDA BC pourra interdire la participation aux événements à toute personne, et/ou à tout adhérent, s'il contrevenait aux règles exposées dans la présente Charte.

Le Président du **JDA Business Club**
Stéphane **BESCOND**

L'Adhérent au JDA Business Club
Représentant la société

J'accepte sans réserve la présente la Charte JDA BC

À .....

le .....

JDA BUSINESS CLUB